

## SEQUESTRENE GRANULE FE 20 G

Version 2

Date de révision 10.11.2010

Date d'impression 10.11.2010

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

**Nom du produit** : SEQUESTRENE GRANULE FE 20 G

**Design code** : A16495A

**Utilisation** : Engrais

**Société** : Syngenta Agro SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
France

**Téléphone** : +33 (0)1 39 42 20 00

**Téléfax** : +33 (0)1 39 42 20 10

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** : 0 800 803 264  
Accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison de Paris  
01 40 05 48 48

**Adresse e-mail** : safetydatasheetcoordination@syngenta.com



Irritant

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Peut former un mélange poussière-air inflammable.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration
EDDHA NaFe	13407-14-2		Xi	R43	20 % W/W

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

**Conseils généraux** : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

## SEQUESTRENE GRANULE FE 20 G

Version 2

Date de révision 10.11.2010

Date d'impression 10.11.2010

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne PAS faire vomir.
- Conseil médical** : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié** : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Porter des vêtements de protection complets et un respirateur portable.
- Autres informations** : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

## SEQUESTRENE GRANULE FE 20 G

Version 2

Date de révision 10.11.2010

Date d'impression 10.11.2010

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Éviter la formation de poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brosse-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).  
Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
- Conseils supplémentaires** : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### MANIPULATION

- Conseils pour une manipulation sans danger** : Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### STOCKAGE

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## SEQUESTRENE GRANULE FE 20 G

Version 2

Date de révision 10.11.2010

Date d'impression 10.11.2010

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.

Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

#### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures de protection** : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.  
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
- Protection des mains** : Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés.  
Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées.  
Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition.  
La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant.  
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.  
Matière appropriée  
Caoutchouc nitrile
- Protection des yeux** : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise.  
Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.
- Protection de la peau et du corps** : Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements.  
Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection.  
Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).  
Porter selon besoins:  
Tenue de protection étanche à la poussière

**Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.**

## SEQUESTRENE GRANULE FE 20 G

Version 2

Date de révision 10.11.2010

Date d'impression 10.11.2010

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: solide
Forme	: granulés
La température d'inflammation minimum	: 450 °C
Classe d'explosibilité de poussière	: Forme des nuages de poussière inflammable.
Énergie minimale d'ignition	: < 1 J
Miscibilité	: non miscible
Indice de combustion	: 1 à 20 °C : 1 à 100 °C

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	: La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.
Réactions dangereuses	: Aucun à notre connaissance. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë rat, > 2.000 mg/kg Dérivé des composants. Classification GHS Aucun
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 rat, 5 mg/l, 4 h Dérivé des composants. Classification GHS Aucun
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 rat, > 2.000 mg/kg Dérivé des composants. Classification GHS Aucun
Irritation de la peau	: lapin: non irritant Dérivé des composants. Classification GHS Aucun
Irritation des yeux	: lapin: non irritant Dérivé des composants. Classification GHS Aucun

## SEQUESTRENE GRANULE FE 20 G

Version 2

Date de révision 10.11.2010

Date d'impression 10.11.2010

**Sensibilisation** : cochon d'Inde: Sensibilisant pour la peau  
Dérivé des composants.  
Classification GHS  
Catégorie 1

---

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### INFORMATIONS POUR L'ÉLIMINATION (PERSISTANCE ET DEGRADABILITE)

**Biodégradabilité** : Pas d'information disponible.

#### EFFETS ECOTOXICOLOGIQUES

**Toxicité pour le poisson** : Pas d'information disponible.

---

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Produit** : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

**Emballages contaminés** : Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route

*ADR/RID:*  
Réglementation: Marchandise non dangereuse

#### Transport maritime

*IMDG:*  
Réglementation: Marchandise non dangereuse

#### Transport aérien

*IATA-DGR:*  
Réglementation: Marchandise non dangereuse

## SEQUESTRENE GRANULE FE 20 G

Version 2

Date de révision 10.11.2010

Date d'impression 10.11.2010

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- EDDHA NaFe

<b>Symbole(s)</b>	: Xi	Irritant
<b>Phrase(s) R</b>	: R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Phrase(s) S</b>	: S 2 S 3/9/49 S8 S13 S20/21 S36/37 S61	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
<b>Note</b>	: Le produit est classé conformément à l'Annexe VI de la Directive 67/548/CEE.	
<b>Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux</b>	: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.  SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).  SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres minimum par rapport aux points d'eau.	

### 16. AUTRES DONNÉES

#### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3:

**R43** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## SEQUESTRENE GRANULE FE 20 G

Version 2

Date de révision 10.11.2010

Date d'impression 10.11.2010

Type de formulation :  
GG – macrogranulé

Installations classées :  
Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.  
- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 juillet 2009 :  
Non classé

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.